

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R

M



22103200

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

17 AOÛT 2022

DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : 0432 782 821

Nom

(en entier) : AGRI PACKAGING

(en abrégé) :

Forme légale : société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Avenue de la Renardière 17 1380 Lasne

Objet de l'acte : Modification des statuts

Aux termes d'un procès-verbal dressé par Iris De Brakeleer, notaire à Ninove, qui exerce sa fonction au sein de la Société à responsabilité limitée "Evenepoel - De Brakeleer - Muylaert, geassocieerde notarissen", dont le siège social est situé à 9400 Ninove, Centrumlaan 48, le 9 août 2022, il apparaît que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'AGRI PACKAGING a pris les résolutions suivantes :

1. Première et seule résolution – changement de siège social.

L'assemblée générale décide de déplacer le siège de 1380 Lasne, Avenue de la Renardière 17 (Région Wallonne) à 9620 Zottegem, Grotenbergestraat 143 bus 2 (Région Flamande). La résolution de transfert du siège social est votée sous la condition suspensive de l'adoption, au cours de la même assemblée générale, d'un second acte - dans la nouvelle langue et avec des références au premier acte - visant à mettre les statuts en conformité avec les dispositions du Code des sociétés et des associations.

Suite à la résolution susmentionnée, l'article 2 des statuts sera libellé comme suit :

« Article 2. Siège

Le siège est établi en Région Flamande.

La société peut établir, par simple décision de l'organe d'administration, des sièges administratifs, agences, ateliers, dépôts et succursales, tant en Belgique qu'à l'étranger.

La société peut, par simple décision de l'organe d'administration, établir ou supprimer des sièges d'exploitation, pour autant que cette décision n'entraîne pas de changement en matière de régime linguistique applicable à la société. »

Pour un bref extrait.

Iris De Brakeleer, Notaire à Ninove.

Classé ensemble avec cet extrait :

- l'expédition de l'acte.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/08/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).